

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 Septembre 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS LE 26 Septembre A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL

Présents : MICHAUT Gérard, Maire, GUERET Brigitte, LALIGANT Dorothee, LUSIGNY Aurélien, LE ROY Alain, Michèle HERVÉ-BARRE, SIMARD Patricia, BOULOGNE Catherine, MICHAUT Jean Philippe, Michel BOUCHER, PROTAT Mélanie, HERNANDEZ Christophe, DELAUNAY Sylvie

Absents excusés : Marianne RABATÉ-NANNI qui a donné pouvoir à Patricia Simard
Absent : Frédéric NOLET

Secrétaire de séance : PROTAT Mélanie

LE PROCES-VERBAL DU 26 Juillet 2023 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

1) Installation d'une nouvelle conseillère municipale suite à une démission

Par la Délibération 2023/66 en date du 26 Juillet 2023, Monsieur le Maire informait le Conseil Municipal de la démission de Madame Isabelle Rogier.

Le conseil Municipal en avait pris acte.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'installer Madame Sylvie Delaunay.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

2) Désignation des nouveaux représentants aux commissions suite à la démission d'une conseillère municipale

FOURRIERE :

Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau suppléant, qui représentera la commune au Syndicat de la Fourrière, Madame Boulagne reste titulaire, Madame DELAUNAY Sylvie suppléante

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau membre à cette commission attribution des logements, Madame DELAUNAY Sylvie et reconduit Mesdames SIMARD Patricia et RABATTE-NANNI Marianne

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration Me Delaunay Sylvie

CCAS

Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau membre du Conseil Municipal pour représenter la commune au CCAS : Madame DELAUNAY Sylvie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration Me Delaunay Sylvie

3) Délibération tarifs cantine /garderie retire et remplace la délibération 2023/695

Monsieur le Maire informe le CM de la nécessité de redélibérer car une erreur s'est glissée dans la délibération du 29 Juin 2023, les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023 de la cantine /garderie sont donc :

Tarif de la cantine :

5.05€ pour le 1^{er} enfant,

4.95€ pour le 2nd enfant

4.87€ à partir du 3^{ème} enfant d'une même fratrie.

2.50€ pour une prestation sans repas (PAI)

3.12€ pour les repas commensaux

5.00€ pour un repas adulte

1€ le forfait « garderie du midi » pour les enfants transférés à la cantine car les parents ne sont pas manifestés à l'heure prévue

5.05€ + 3€ pour les enfants non-inscrits à la cantine par leurs parents

3.12€ pour un enfant ayant déclaré une maladie l'obligeant à rester à la maison

Garderie traditionnelle :

Matin (7h00 – 8h20)

1.46€ pour le 1^{er} enfant

1.39€ pour le 2^{ème} enfant

1.33€ pour le 3^{ème} enfant

En cas de non inscription de l'enfant à la garderie du matin, le tarif sera doublé

Soir (16h15 ou 17h00 – 19h00) goûter compris :

3.30€ pour le 1^{er} enfant.

3.17€ point le 2^{ème} enfant.

3.03€ pour le 3^{ème} enfant

En cas de non inscription de l'enfant à la garderie du soir, le tarif sera doublé

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

4) Acceptation du devis de modification de l'entrée de la Mairie (accès PMR)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la modification de la porte d'entrée avec un accès PMR,

L'entreprise QUATRUS nous propose un devis de 8000€ HT soit 9600€ TTC pour la porte d'entrée de la mairie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5) Remboursement des frais avancés par Me Simard Patricia

Monsieur le Maire informe le CM que Madame Patricia SIMARD a dû procéder à l'achat de crochets porte manteaux pour l'école sur internet et ne pouvant payer en mandat administratif, elle a avancé la somme de 17.95€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et accepte le remboursement des frais pour la somme totale de 17.95€.

6) Remboursement des frais d'un agent communal :

Sujet non traité mais reporté

7) Décisions Modificatives sur BP Commune :

Cpt 023 => - 18 606.24€

Cpt 021 => -18 606.24€

Cpt 6688 => + 18 606.24€

Cpt 1641=> + 18 606.24€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Cpt 61358 => + 1338.77€

Cpt 002 => + 1338.77€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Demande de l'Administration du reversement de la part de taxe habitation supérieur au taux fixe de 1.47% non pris en charge pour 2018 et 2019.

Cpt 6132 => - 10 000€

Cpt 739118 => + 15 420€

Cpt 61351 => -1420€

Cpt 61558 => - 4 000€

Le Conseil Municipal approuve avec 8 voix « pour » et 6 voix « contre »

8) Décisions Modificatives sur BP Eau :

Cpt 7068 ==> 12.39€

Cpt 777 ==> 12.39€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

9) Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux :

Monsieur le Maire informe le CM de la nécessité de désigner un référent déontologue pour chaque commune française. La CCYN, qui doit aussi s'attacher les services d'un déontologue, propose que chaque commune de la communauté de commune, prenne une délibération concordante afin de retenir le même collège de déontologie. Les premières consultations sont gratuites.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

> DÉCIDE :

Article 1 : de nommer le collège de déontologie composé de Monsieur Benoit HAIGRE, Monsieur Patrice RAYMOND et Monsieur Louis MATHEVET BIDINI en qualité de référent déontologue pour les élus de la collectivité pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction à partir du 01/10/2023. La nomination pourra prendre fin à la notification de l'une des parties à l'autre par n'importe quel moyen avec un mois de préavis.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

10) Rétribution de notre apprenti pour la période du 28 Aout 2023 au 5 Juillet 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 28 Aout 2023 et ce jusqu'au 05 Juillet 2024, nous avons un stagiaire du MFR de Gron, il fait son stage au services techniques par alternance. Une convention a donc été signée avec l'établissement scolaire.

Il rappelle que des étudiants peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. Il précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Il propose une gratification pour les stages d'une durée supérieure à deux mois : gratification aux taux horaire en vigueur au moment de la signature de la convention soit 4.05€ de l'heure.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Communications du Maire et questions diverses

Discussion en cours pour interdire la traversée du hameau de Sixte par la D222 pour rejoindre la D976 par les véhicules supérieurs à 30 tonnes : panneaux, ...

Travaux réalisés pendant l'été :

- Sixte remise en état du passage piéton, nettoyage de l'abri de bus, taille des haies. Réflexion pour ajouter un panneau neuf pour le passage piéton, un triangle avec un flash lumineux ou abaisser la vitesse comme le passage piéton est dangereux.

- Ecole : réfection d'un mur extérieur, remplacement du chauffe-eau de la maternelle, nettoyage des évacuations d'eau, remise en peinture des bancs, réglage des débits d'eau dans les toilettes. Tous ces travaux ont fait suite à la réunion avec les institutrices à la fin de l'année scolaire.

-Réception de la subvention de 7900€ de la part du SDEY pour les huisseries neuves installées en 2022 à l'école.

-Réflexion en cours sur le déplacement du défibrillateur de la mairie dans la cour de la mairie en libre-service. Le sujet du vol est abordé. A voir la communication qui sera faite sur le sujet.

-Réfection de certains avaloirs à Chalopin, reprise d'une partie de route arrachée par la violence des écoulements d'eau pluviales.

-Chalembert : reprise de l'accotement et rebouchage des trous sur le chemin et la route.

-Mare ferme de Chalembert : projet en cours avec le SDIS(pompiers) pour étanchéité et recréer une mare. Option d'une poche abordée en caoutchouc mais moins durable. Commission créée sur le sujet : Michel BOUCHER, Brigitte GUERET et demande à faire à Monsieur BILLARD.

-Brigitte GUERET a rendez-vous à l'Agence de l'Eau le mardi 03/10 pour finaliser le remplacement de la conduite d'eau qui fuit à Chalembert.

-L'éclairage nocturne s'éteint à 23H depuis le 15/09.

-Le contrat EDF collectivité expire le 01/10 et il sera remplacé par un contrat avec Engie.

EDF nous annonçait une hausse de 30%, en changeant de fournisseur nous devrions baisser le montant global de la fourniture d'électricité d'environ 2000 €.

Les activités ont repris à la salle des fêtes avec la rentrée :

- Lundi : danse, karaté et porcelaine
- Mardi : karaté
- Mercredi : la Marmite
- Jeudi : zumba et les Mais du village
- Vendredi : tarot (à la salle des associations)

-Le 07/10 aura lieu la nuit du jeu par une association sénonaise : jeux de société toute la nuit. Début à 15h.

Prochaines animations à Michery :

14 et 15/10 : salon de la peinture par l'Association Culturelle

22/10 : concours de belote par les Amis du Village

04/11 : soirée œnologie par la Marmite

11/11 : commémoration

12/11 : loto par Vers Michery et au-delà

18/11 : centenaire du Monument aux Morts

Le 19 et 20 septembre, l'affaire du café de Michery a été présentée au Tribunal de Sens. Monsieur Soler n'était pas présent. Il est poursuivi pour défaut de paiement. L'état des lieux a lieu vendredi concernant le restaurant et a déjà eu lieu pour le logement.

Retour de la journée du patrimoine du 17/09 : toute la journée il y a eu une chasse aux trésors, un concert et une pièce de théâtre qui ont rassemblés une 50éne de personnes.

Questions de l'assemblée :

Les compteurs à eau de plus de 10 ans vont-ils être changés ?

Oui une campagne est en cours et cela se fera par secteur avec dans un premier temps le chemin de Chaillot, des acacias, rue du 8 Mai 1945 et rue du 15 Nov.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h.

G. MICHAUT

B. GUERET

J-P. MICHAUT

A. LUSIGNY

M BOUCHER

A. LE ROY

P. SIMARD

D LALIGANT

C. BOULOGNE

M. HERVE BARRE

M. PROTAT

C. HERNANDEZ

S. DELAUNAY

M. RABATE NANNI qui a donné pouvoir à P. Simard

~ 5 ~

